



**Côtes
d'Armor**
le Département

**COMPTE RENDU DE VISITE
MICRO CRÈCHE**

1 rue des Perrières
TRÉVÉ
30 mars 2022

REÇU le 20 AVR. 2022

Dans le cadre de ses missions de surveillance et de contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, conformément aux articles L.2324-1 et R.2324-11 du Code de santé publique, l'adjointe au médecin chef de service PMI a réalisé une visite technique le 30 mars 2022.

Visite effectuée avec Halima HOUMADI, chargée de gestion administrative PMI.

En présence de :

- Mme Mélanie GARNIER, coordinatrice SCOP

Généralités

La micro crèche a ouvert ses portes le 27 août 2017.

La SCOP à l'abord'âge assure la gestion en délégation de service.

La commune est propriétaire des locaux.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

La structure est fermée 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

Personnel

Le nombre et la qualification sont conformes à la législation.

Mme MORVAN assure la référence technique à hauteur de 0,50 ETP.

La coordination est assurée par Mme COSNARD, infirmière coordinatrice SCOP secteur LOUDEAC.

Les dossiers du personnel sont en cours de mise à jour.

Le Dr RAULT à LOUDEAC complète l'équipe en tant que médecin référent.

Fonctionnement administratif

Les protocoles et conduites à tenir ont été harmonisés sur l'ensemble des EAJE géré par la SCOP.

Le projet éducatif est élaboré en équipe et réactualisé régulièrement.

Le règlement de fonctionnement a été mis à jour.

Visites des locaux et organisation

- L'entrée est sécurisée par un digicode.

Un panneau d'informations est accessible aux parents.

Nous contacter

Les numéros d'urgence sont affichés.

Salle d'activité principale

- 1 existante d'une surface de 43 m²

Espaces sanitaires avec vue sur la salles de jeux

- espace suffisant pour le nombre d'enfants

Espaces de repos

- 2 chambres équipées de lits hauts à barreaux et des lits « gain de place » qui sont aux normes.

Espaces repas

Les repas sont fabriqués et acheminés en liaison froide par la société ANSAMBLE. La traçabilité des températures est assurée, la marche en avant respectée conformément à la législation HACCP.

Un espace biberon est prévu.

L'espace dédié aux repas est éloigné de la salle de vie et de l'espace de préparation des repas. Il contraint les équipes à faire asseoir les enfants avant de rejoindre la pièce dans laquelle ils mangent.

Préconisation

- **prévoir un espace repas dans la grande salle délimité par des petites barrières à proximité de la cuisine.**

Locaux du personnel

- La salle de repas des enfants est confondue avec la salle de repas des professionnels.

Espace extérieur

Un espace de jeux extérieurs, terrasse et espace pelouse.

Préconisations générales pour l'ensemble des pièces

- Sécurité "visuelle" :

- installer des "stickers" ou peintures sur les vitres à hauteur du regard des enfants
- ne pas utiliser punaises, ni autre système de fixation dangereux

- Sécurité incendie :

- **Utiliser des tissus ignifugés pour les rideaux et pour les voilages au plafond**
- **Ne pas entreposer de matériel dans les couloirs vers les évacuations pouvant retarder la sortie des locaux**

- **Faire un point régulier avec l'équipe sur les consignes de sécurité : extincteurs, système d'alerte, lieu de regroupement, conduite à tenir en cas d'évacuation, de confinement,...**
- **afficher lieu de regroupement et identifier un lieu de confinement**
- **Prévoir une formation aux gestes de 1ers secours régulièrement**

CONCLUSION :

Avis favorable à l'extension agrément pour 12 enfants.

Les lieux d'accueil des enfants sont conformes aux dispositions réglementaires.
L'organisation proposée est compatible avec un bon respect des repères et des rythmes pour de jeunes enfants.



Isabelle GENTILHOMME

Adjointe au médecin chef PMI
Maison du département de LOUDÉAC